

Circonscription de VESOUL 1
Isabelle Maurer, IEN

Téléphone : 03.84.78.63.54

Courriel : ce.ienvs.ia70@ac-besancon.fr
5, place Beauchamp-BP 419
70013 VESOUL Cedex

Note d'information n°4 Année Scolaire 2018-2019

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite.

À cette fin, les enseignants du RASED de circonscription sont des professionnels qui doivent être mobilisés afin **de prévenir** et **de remédier** aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves.

Cette note de service a pour objectif de vous préciser les modalités de fonctionnement du RASED et de vous indiquer la liste des écoles identifiées comme prioritaires pour l'année scolaire 2018-2019.

Texte de référence : circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Documents joints :

- Annexe 1 : fiche présentation RASED - Année scolaire 2018-2019
- Annexe 2 : fiche individuelle pour une demande d'aide
- Annexe 3 : fiche « Rencontre ÉCOLE-FAMILLE »

Nom / prénom	Émargement	Nom / prénom	Émargement

Cette note de service doit être communiquée à l'ensemble des personnels de l'école (membres des RASED, personnels de remplacement et emplois de vie scolaire). Une fois lue, elle devra être archivée.

1. Le RASED de circonscription

Les enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles ils interviennent. Leur périmètre d'intervention est déterminé de telle façon qu'il évite une dispersion préjudiciable à l'efficacité de leur action. Il est localisé sur un groupement d'écoles en fonction de besoins identifiés.

Nous disposons sur la circonscription de Vesoul 1, pour cette année scolaire 2018-2019, de cinq postes d'enseignants spécialisés maîtres E et d'un poste de maître G. Une enseignante spécialisée option F rejoint l'antenne de Rioz et fonctionnera sur le poste de maître E. Une enseignante non spécialisée vient en appui de l'équipe RASED du stade. Nous conservons nos cinq postes de psychologues (voir *Annexe 1*).

Les interventions du RASED se centrent prioritairement sur les élèves de cycle 2. Des interventions dans le cadre de la prévention au cycle 1 vont se développer. Un accompagnement sera mis en place auprès des élèves de cycle 3 dès que cela semblera nécessaire, notamment pour les élèves de CM2 qui ne sont pas connus par le RASED (nouvellement arrivés dans l'école).

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité, maternelle ou élémentaire, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de **prévenir et remédier aux difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.**

Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants des classes, permet une meilleure réponse en équipe aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants spécialisés du RASED contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP). Ils contribuent au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

L'équipe du RASED constitue également une ressource et un appui pour les équipes enseignantes dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.

Les membres du RASED aident à garantir la complémentarité et la cohérence des différentes actions d'aide et de soutien dans le cadre des PPRE : pédagogie différenciée dans la classe, activités pédagogiques complémentaires, projet d'aide spécialisée, stages de remise à niveau (SRAN)...

2. Fonctionnement du RASED

Conformément à l'article D. 411-2 du code de l'éducation, une information est donnée à chaque conseil d'école sur l'organisation des aides spécialisées dans la circonscription et dans l'école.

Systématiquement, invités aux conseils de cycles centrés sur le suivi des élèves, les personnels des réseaux d'aides sont sollicités afin de mieux analyser les situations particulières pour lesquelles la différenciation pédagogique, les APC, les stages de remise à niveau se révèlent insuffisants et construire ainsi des réponses adaptées.

Dans le cadre du cycle de consolidation (nouveau cycle 3), les membres du RASED sont mobilisés pour un travail de liaison et de coordination permettant le suivi du parcours des élèves de classes de 6^{ème} ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire. Dans ce cadre, leur présence en commission de liaison et en conseil école-collège est à encourager chaque fois que nécessaire.

La réponse à une demande d'aide ne se traduit pas forcément et systématiquement par une prise en charge des élèves concernés. Je demande aux enseignants spécialisés et aux psychologues de s'inscrire dans un rôle de conseils auprès des équipes pédagogiques.

Je vous rappelle que la difficulté est inhérente au processus même d'apprentissage et requiert, en premier lieu, des réponses dans l'action pédagogique conduite par l'enseignant dans sa classe, complétées par les activités organisées au sein du cycle dans le cadre d'un PPRE par exemple.

Une observation des difficultés dans la classe par le RASED et une analyse croisée peuvent être nécessaires avant toute réponse.

L'équipe du RASED, après étude de vos demandes et une première prise de contact, vous apportera son appui pour :

- analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent vos élèves en croisant les regards ;
- objectiver et comprendre les situations ;
- cerner finement les besoins des élèves ;
- élaborer avec vous des réponses adaptées aux besoins des élèves, par exemple en vous accompagnant dans la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et étudier avec vous la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves.

L'enseignant de la classe devra prévoir des ajustements dans son emploi du temps (éviter par exemple d'aborder une nouvelle notion) afin de ne pas induire de désavantages pour les élèves pris en charge, si cette aide se situe en dehors de la classe. Privilégier autant que possible un travail dans la classe assuré conjointement (co-intervention) par le maître spécialisé et le maître de classe autour d'un projet commun.

La qualité des relations avec les parents est une des conditions de réussite de la prise en charge des besoins particuliers de l'élève. Ils sont associés à la démarche en étant régulièrement informés des actions mises en œuvre, des bilans et des propositions de modification, de poursuite ou d'arrêt du projet d'aide, en veillant au respect du principe de confidentialité.

Une précision : l'observation dans la classe par un membre du RASED ne nécessite pas d'un point de vue réglementaire une autorisation des parents.

Le bilan des actions réalisées en 2018-2019 avec l'équipe RASED m'amène à identifier des zones et des priorités d'intervention pour cette nouvelle année (*voir Annexe 1, les écoles identifiées prioritaires cette année apparaissent en gras sur le document*).

Une attention particulière sera portée aux élèves de CP, CE1 et CE2 ayant fait l'objet d'une demande d'aide au cours de l'année scolaire précédente mais aussi aux actions de prévention dès la maternelle. Je demande aux enseignant(e)s de cycle 1 de signaler au RASED toutes les situations qui les interrogent y compris chez les élèves de PS.

Ainsi, tout élève dont la difficulté s'avère durable et pour lequel les différents modes d'actions préalables se sont révélés inefficaces doit faire l'objet d'une demande d'aide.

Dans tous les cas, dès qu'une situation vous interroge, il est préférable de contacter l'équipe RASED sans attendre. Je vous rappelle que la prévention doit être notre priorité.

Il est très important **que dans chaque école, prioritaire ou non**, en fonction du projet pédagogique et en particulier en fonction des actions définies pour le traitement de la difficulté en cycle 2, les élèves fragiles soient signalés par le conseil des maîtres et les informations soient transmises aux membres du RASED. Ceux-ci pourront ainsi apporter un éclairage quant aux décisions à prendre.

Je vous rappelle que les membres du RASED doivent systématiquement être invités aux conseils des maîtres et aux équipes éducatives, surtout dans les cas de situations difficiles.

Pour mémoire :

« L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des élèves handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles.

Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école. » Article D321-16 du code de l'éducation

3. Démarche pour faire appel au RASED

Suite au bilan réalisé avec les membres de l'équipe RASED de circonscription, les modalités pour demander l'intervention du RASED évoluent cette année.

Toutes les écoles identifiées prioritaires ou non doivent impérativement transmettre le document « Demande d'intervention du RASED » (*annexe 2*), directement aux membres du RASED après rencontre et information des parents de la demande.

Une rencontre avec la famille doit avoir été organisée au sein de l'école et la synthèse transmise à l'équipe RASED (*annexe 3*).

Je vous demande de faire remonter TOUS vos besoins : cela me permettra de pouvoir évaluer finement les besoins d'aide des élèves de la circonscription.

Comme je l'ai souligné précédemment, l'équipe vous apportera toujours une réponse, peut-être pas en terme de prise en charge des élèves, mais elle pourra vous accompagner pour mieux répondre aux besoins des élèves qui présentent des difficultés.

Les psychologues de l'éducation nationale assureront en priorité les missions d'évaluation pour le fonctionnement des commissions dans le cadre de la MDPH, EPE (Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation) et de la CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré). Elles répondront également à vos

sollicitations pour vous aider à la prise de décision dans le suivi du parcours des élèves (allongement ou raccourcissement de cycle).

Dans tous les cas, les demandes doivent être formulées par écrit avec le document joint.

Toutes les demandes d'aide seront étudiées dans l'ordre des priorités fixées dans le projet RASED.

L'équipe RASED s'attachera dans tous les cas à vous apporter une réponse.

4. Rappel : PPRE, PPS, PAP, PAI : pour qui ?

Vous trouverez tous les éléments de réponse dans la note d'information n°4 de l'année scolaire 2017-2018.

Vous pouvez la télécharger sur le site de circonscription à l'adresse suivante :

<http://vesoul1.circo70.ac-besancon.fr/2017/11/06/note-dinformation-n-4-rased/>

5. Coordonnées de l'équipe du RASED de circonscription et secteurs d'intervention

⇒ Voir Annexe 1

L'inspectrice de l'Éducation nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurer', with a vertical line to its left and a horizontal line below it.

Isabelle Maurer